



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

VU PAR NOUS
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Prenez la parole !

Du 6 avril au
7 mai 2021 inclus

**ENQUÊTE
PUBLIQUE**



METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

REGISTRE METROPOLITAIN

Enquête publique environnementale

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN
QUARTIER OLIVEAUX A LOOS**

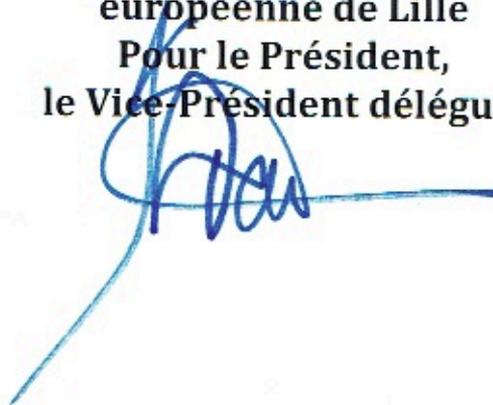
Commissaire Enquêteur: Monsieur André BERNARD

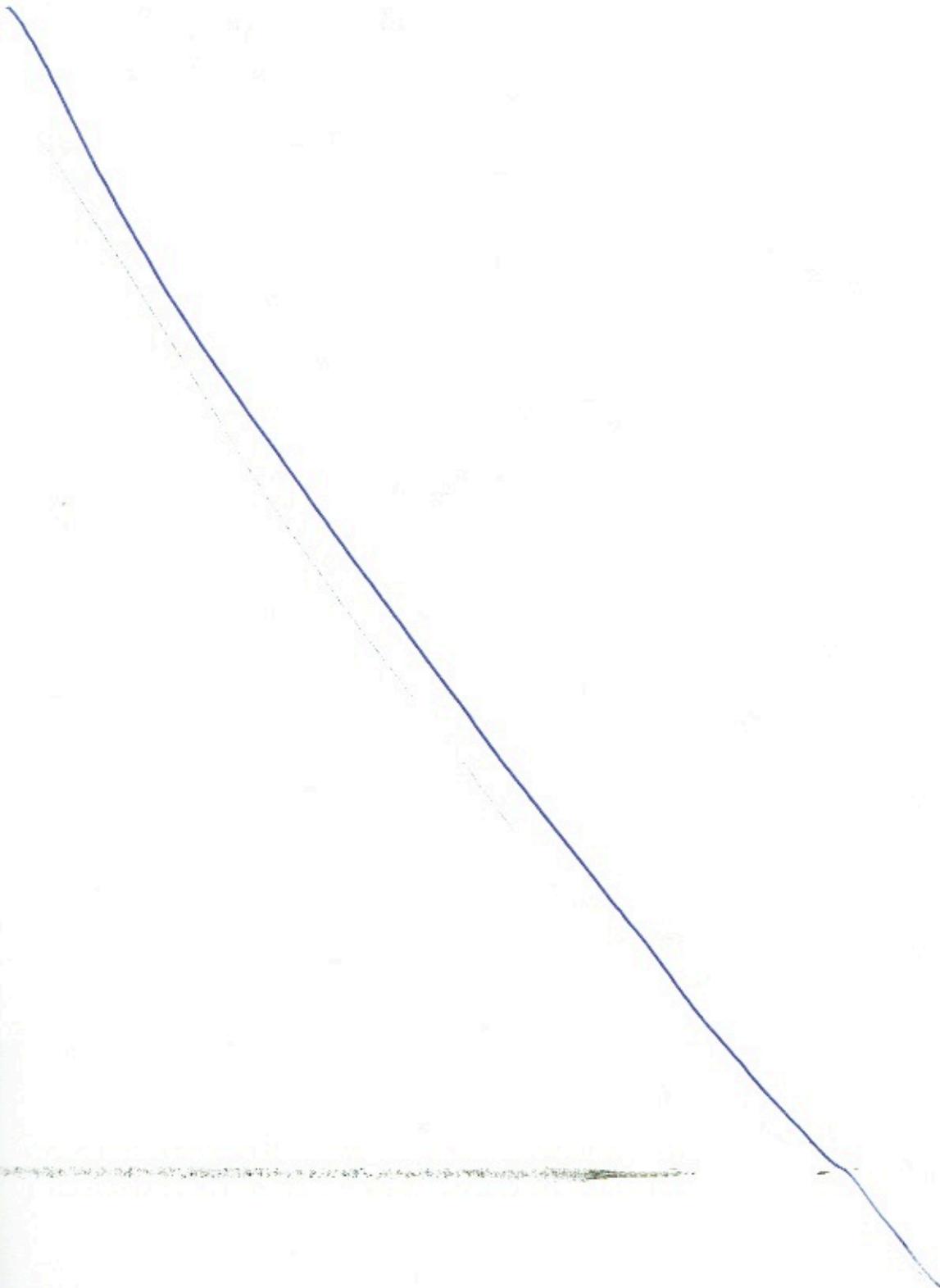
ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER OLIVEAUX A LOOS

En exécution de l'arrêté n°21A067 du 18 mars 2021 pris par M. le Président de La Métropole Européenne de Lille, je soussigné, Monsieur Dominique BAERT, Vice-Président délégué, ai ouvert ce jour le présent registre côté et paraphé par le commissaire enquêteur, composé de 24 pages non mobiles, destiné à recevoir les observations du public à la Métropole Européenne de Lille, du 6 avril au 7 mai 2021 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels des services métropolitains.

**Le Président de la Métropole
européenne de Lille
Pour le Président,
le Vice-Président délégué,**

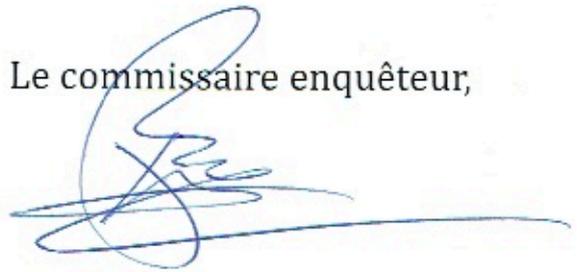




Il est précisé que toute contribution écrite dans le présent registre sera mise en ligne et visible du public sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/loos-oliveaux>

- Le délai d'enquête étant expiré, je soussigné, Monsieur André BERNARD, commissaire enquêteur, déclare clos le présent registre que je transmets après examen à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille dans le délai de ~~quinze jours~~ ^{un mois} après la clôture de cette enquête. (lors de la remise de mon rapport et de mes conclusions motivées).
- Aucune contribution n'a été inscrite ou agrafée au présent registre.

Le commissaire enquêteur,





LOOS
MAISON DU PROJET

REGISTRE COMMUNAL

Enquête publique environnementale

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN à LOOS
QUARTIER OLIVEAUX

Commissaire Enquêteur : Monsieur André BERNARD

ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER OLIVEAUX

En exécution de l'arrêté n°21A067 du 18 mars 2021 pris par M. le Président de La Métropole Européenne de Lille, je soussignée, **Madame Anne VOITURIEZ, maire de LOOS**, ai ouvert ce jour le présent registre côté et paraphé par le commissaire enquêteur, composé de 24 pages non mobiles, destiné à recevoir les observations du public à la Maison du projet, du mardi 6 avril au vendredi 7 mai 2021 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels de celle-ci.



Le 01/04/21

La maire,

Je suis Pour et Contre ce projet

Nu^mérotée : R8-1005
6.02.10

1

Pour parce que le quartier des Oliveaux est vieillissant et qu'il a vraiment besoin d'un renouveau, pour que l'on supprime la tour Kennedy qui en fait un quartier froid et beaucoup trop venteux. Elle est trop grande et les gens ne respectent rien dans les couloirs et les ascenseurs ça pue la pisserie.

Il nous faut un supermarché parce que petit et trop loin (parc de Voiron)
Par contre je voudrais savoir comment vous allez refaire les Appartements parce que l'hiver en ce froid et par ailleurs nous dit qu'il peut bien faire ou ne sont pas journaliers (ne répond pas au téléphone) obligé de me chauffer au feu à pétrole qui coûte cher ± 40€ semaine
Parce que vous comparez tout le monde j'ai un ami qui vit là c'est tout pour moi aussi

Contre à cause de la grande Route qui va passer près des Nouveaux appartements et des maisons déjà là ça va faire du bruit et ça va sentir le pot d'échappement

VERBRUGGE Georges Tour Samain App⁵⁴ R Vincent Auriant
Loos

- Selon le dossier du projet, il y a beaucoup d'argent public pour le projet.
Et cependant, il y a des oublies dans le projet : à savoir : les immeubles Gounod et Massenet qui ne seront pas réhabilités ...
- Le dossier du projet mentionne encore : que la couverture arborée sera préservée, avec la création de trames vertes. En réalité y a-t-il un plan de préservation des arbres par exemple à l'école Florian et à la Tom Vigny
Ne va-t-on pas vers plus de béton ?
- Le dossier du projet mentionne une ouverture du quartier vers la ville de Loos.
Est-ce que l'ouverture privilégiée dans le projet n'est pas plutôt vers Hamboisdon et l'extérieur ?

(3)
Février 2021

R13-Lps

Remise le 21/4/2021
Lors de la permanence

Mme Josette
Fourmantey apt 19
Tour Kennedy, 1 Rue
de la Paix 59120

Loos

Je suis âgée de 83 ans, j'y ai vécu en février 2021 que j'occupe la Tour Kennedy, j'ai au 14^e étage par la suite, j'ai eu la chance d'être au 7^e étage appartement spacieux, et en sécurité avec les agents qui ont leur poste en dessous de chez moi; lesquels, étant seule, me renseignent sur certains sujets. ils me sont très utiles dans ma vie journalière, très très bien considérés par tous les locataires. comprenez vous, je ne peux trouver meilleur endroit qu'ici. avec l'âge avancé, je souffre de plus en plus d'arthrose et cette chance si il se fait de me déplacer pas loin de chez moi avec la facilité d'accéder aux transports public. je n'ai pas de famille, si ce n'est qu'un fils en Colombie dans toutes ces années passées ici, après la maladie des biceps. des malheurs. j'ai en moi ce besoin de savoir dans mon intérieur, ce peut être agréable, la vue sur la venue. Il faut et -- je suis vraiment attachée pour moi -- "L'on me déracine pas un vieil arbre" : ce sont de gros tourments à un certain âge et je vis dans une souffrance quotidienne que n'est pas bon pour les jours !! Si ces travaux se font. la nuisance avec tout ce qui concerne, notre quotidien, nos repas? pendant des années!!!

C'est imaginable ! Et cette tour qui
représente par sa hauteur. Le quartier
des "Oliviers"

Et les immeubles autour qui seront détruits
425 logements atteints !

pas mal de gens sont en train de fuir
en dehors de la ville.

Voilà la raison pour laquelle nous
nous battons et nous nous défendons

— On veut y faire aussi une voie à deux sens
qui viendra de la Liro (interrompue à ce jour
à cause des champs captifs) qui donnera une
circulation importante, voir dangereuse, accidents
pollution, bruits ect. -

9

contribution numérotée : RM-Loos déposée le 21/4/2024 lors
de la permanence
de la CC: 



Contribution à l'enquête Publique relative

au renouvellement urbain du quartier des Oliveaux

A l'occasion de cette enquête publique sur le renouvellement des Oliveaux, nous, Christine FAUQUET et Matthieu COLLART, membres du Collectif Décidez Pour Loos et conseillers municipaux d'opposition, souhaitons apporter les remarques suivantes :

- Ce projet aurait mérité de faire l'objet d'une co-construction avec les riverains concernés dans le respect du principe d'engagement citoyen auquel nous sommes particulièrement attaché-e-s. Cette enquête publique arrive après que tout ou presque ait été décidé. S'il s'agit d'y consigner l'emplacement souhaité de l'implantation d'un banc ou sa couleur, s'il s'agit d'y choisir l'essence de l'arbre qu'il faut planter ici plutôt que là, cela nous paraît être bien trop insuffisant ! De la même façon, si cette enquête publique a pour principal objet de permettre une expression a posteriori des riverains, c'est tout à fait dommageable et ne constitue en rien une forme de concertation digne de ce nom.
- Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact environnementale mais nous déplorons, alors que c'est l'un des effets collatéraux majeur, qu'aucune étude d'impact social affinée, et donc exhaustive, n'ait été réalisée et/ou communiquée aux élus du conseil municipal puis aux Loossois-es. A l'heure qu'il est, ce sont plusieurs foyers qui ont été contraints de déménager et qui ne pourront revenir habiter à Loos faute de reconstructions en nombre suffisant de logements sociaux sur la commune. Certain-e-s habitants « historiques » du quartier vont ainsi perdre tout un pan de leur vie. Nous pensons notamment aux loossois-es de la tour Kennedy qui vont voir partir en poussière avec le bâtiment, toute une partie de leur existence, une part d'eux-mêmes. C'est d'autant plus dommageable qu'ils n'ont pas eu le choix.
- Les conséquences environnementales sont de deux ordres : immédiates et futures. S'entendent par immédiates les nuisances et perturbations inhérentes aux travaux eux-mêmes. De ce point de vue, l'impact des travaux nous semble sous-estimé tant pour les riverains en proximité, les plus directement impactés, mais aussi pour les loossois-es qui vont devoir supporter les bruits, poussières, passages de camions/d'engins des chantiers qui vont durer. S'ajoute à cela les changements de circulation, déviations, routes barrées, équipements et infrastructures inutilisables, etc. Concernant les conséquences futures, les axes de circulation nouvellement créés nous semblent être propices à l'augmentation du trafic routier à travers le quartier. Ainsi, le prolongement de la rue Vincent AURIOL jusqu'à son raccordement futur à la LINO va, par exemple, probablement plus rompre la quiétude/tranquillité « routière » du quartier que de participer à son désenclavement. De plus, l'impact écologique que cela aura sur la pollution du quartier, même peu perceptible, sera une réalité. L'impact sur la faune (Habitat du Hérisson d'Europe et terrain de chasse des chiroptères) nous interpelle également à court, moyen et long termes.
- Concernant les bouleversements des transports en commun : a-t-on pensé aux habitants qui devront subir l'absence ou la déviation des lignes de transport en commun souvent pour eux seul moyens de mobilité ?

Pour le Collectif Décidez Pour Loos, ce projet, comme malheureusement de nombreux autres, ne s'inspire ni ne se nourrit suffisamment de l'avis des riverains qui n'est requis qu'a posteriori et sur certains aspects, pas du tout. Par ailleurs, il souffre d'un manque de transparence sur les aspects qui nous semblent pourtant les plus importants dans ce cas précis, à savoir les impacts sociaux.

Il est à rappeler que l'immeuble a été réhabilité il y a une vingtaine d'années.....et au début des années 2003/2004 jusqu'en 2014, au gré du turnover, plus de 40 appartements ont été refaits à neuf du sol au plafond !

C'est le TOTEM de la Ville que l'on veut abattre (cela donne, probablement, un certain panache à cette urbanisation, un certain trophée !).....et y faire passer une voie entrante reliant la route de la LINO(route flirtant avec les champs captants !) au Quartier des Oliveaux ! soit disant pour désenclaver le site : vocable dont sont friands la plupart des urbanistes : **Le seul enclavement qui existe pour nous est le manque de commerces...nous réclamions toujours un supermarché, (les commerces d'importance sont tous en coeur de Ville) et la réfection des espaces verts.....que nenni, en lieu et place, nous sommes victimes d'un programme de destruction massive et de voirie détournée !**

La voie entrante, pour autant, **nous rapproche davantage de la ville d'Haubourdin**, que de notre cité de référence, décidément, ce programme....est une sorte de déambulation, faite de " bric et de broc "

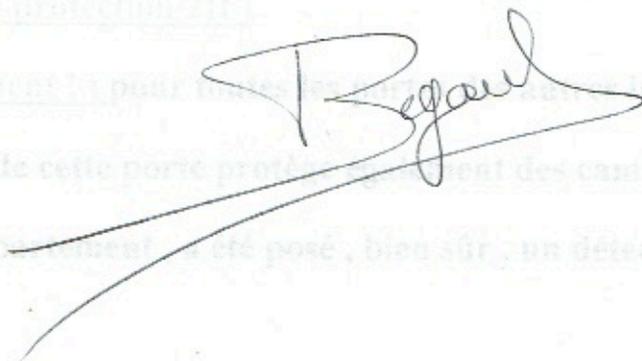
Cette voie d'accès amènera **une saignée de nuisances** au centre du quartier, avec une circulation nettement plus amplifiée, intensifiant la pollution, le bruit, une dérivation inévitable à la LINO....et une réelle circulation accidentogène !

Il y avait d'ailleurs un autre tracé à cette voie, qui évitait la " casse " de l'IGH Kennedy (et cela est factuel), ce qu'on pourrait appeler un urbanisme doux ! (un document en fait état !)

Ce NPRU est parfaitement **inacceptable dans sa mouture actuelle**, parce que trop destructeur et d'un coût exorbitant !

La conjoncture au sein de cette pandémie, nous destine inévitablement et à court terme à une crise économique que personne ne peut absolument ignorer !

Très courtoisement, M-F BEGARD.



Marie-France BEGARD (75 ans) 126 Tour Kennedy, résidant à Kennedy depuis 51 ans !

Enquête publique sur le NPRU de Loos/Oliveaux

Spécificités de l'IGH Kennedy

La Tour Kennedy étant accusée de tous les maux, il est bon de remettre les pendules à l'heure, afin de constater, qu'elle est l'immeuble le plus sûr du quartier des Oliveaux !

Très courtoisement de la part du Collectif .

Un IGH n'est pas une tour quelconque.....à ce jour, il est unique au Nord de Paris et unique dans ses spécificités !

Cahier des charges : Sécurité Incendie et maintenance , de la Tour Kennedy.

Le Poste de Sécurité Incendie , situé dans le hall principal est assuré sur 2 plages horaires par 4 pompiers .24h/24H

Des rondes de contrôle toutes les 3H sont effectuées sur l'ensemble de la Tour, sous-sol compris, période diurne comme nocturne.

Avec vérification des colonnes humides.

Les extincteurs renouvelés en 2019 sont vérifiés chaque année , avec annotation de la date de contrôle.

En cas de sinistre , les sirènes retentissent dans tout l'édifice et les portes palières se ferment automatiquement.

Dans ce cas : sur les 4 ascenseurs, 2 sont réservés exclusivement aux sapeurs-pompiers .

La porte d'entrée de chaque appartement est pare-flammes , en métal, et à 3 points (durée de protection 2H)

(1/2heure seulement !) pour toutes les portes des autres immeubles .

.....la solidité de cette porte protège également des cambrioleurs (vérifié)

Dans chaque appartement , a été posé , bien sûr , un détecteur de fumée !

Un logement avait été détruit par le feu il y a quelques années , il a été facilement circonscrit , sans extension aucune et l'immeuble n'a même pas du être évacué !

(Les sirènes sont actionnées 2 fois/mois en contrôle de durée et de sonorité !)

Par un simple bouton d'appel , sur chaque palier ascenseur , nous pouvons contacter le PC .

Pas de gaz dans la Tour....la seule énergie : l'électricité .

Des colonnes de désenfumage sont réparties sur tout l'édifice .

L'immeuble est pourvu de caméras de contrôle à tous les étages , dans les parties communes .> Tout le système de vidéo surveillance a été renouvelé, tout début 2021 !

Il y a 4 accès à la Tour Kennedy : 4 sorties de secours

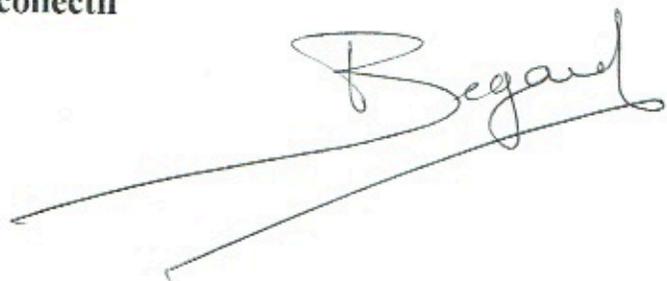
Dans sa conception actuelle la Tour Kennedy est l'immeuble le plus sécuritaire des Oliveaux et surtout le seul !

On ne rase pas un tel édifice , et c'est pour cela que nous refuserons toujours catégoriquement de le quitter !

En 2019 un tout nouveau complexe de désenfumage a été réinstallé ! ! ! !

Bien courtoisement.

Le collectif

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Begaud', with a long horizontal stroke extending to the left.

⑥

de postes le 28/01/2022
Loos de la permanence
sur rendez-vous. *Blaise* R Loos 34

Enquête publique portant sur le projet de requalification du quartier Les Oliveaux à Loos

Contribution des associations

EDA – 5, rue Jules de Vicq – 59800 Lille

Entrelianes – 13, rue Jean Baptiste Clément à Lille

Nord Nature Environnement – 5, rue Jules de Vicq – 59800 Lille

Santes Nature – 20, rue du Général Koenig 59211 Santes

*connaissance
de ce document
et salue
le travail de
recherches et la pertinence
des propos des associations*



Blaise
voir page 13

SOMMAIRE

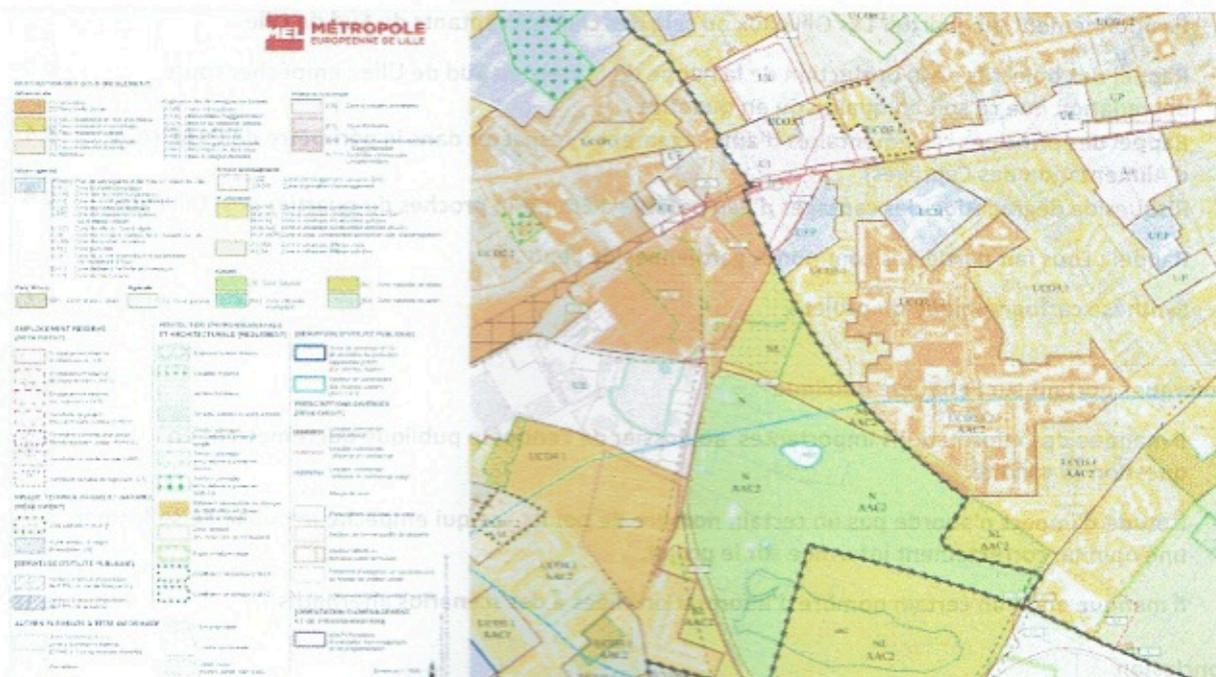
I – Éléments de contexte	p 2
• Positionnement du quartier Les Oliveaux au sein des champs captants du Sud de Lille	p 2
• Rappel des objectifs de la protection de la nappe de la craie du Sud de Lille : empêcher toute dégradation que ce soit en qualité ou en quantité	p 3
• Rappel des principes réglementaires d'aménagement à respecter dans le périmètre de l'AAC (Aire d'Alimentation des Captages)	p 4
• Risques de dégradation des captages d'eau potable d'Emmerin proches du quartier des Oliveaux	p 4
• Rappel : Loos fait partie des communes gardiennes de l'eau	p 5
• Synthèse cartographique du projet	p 7
II – Remarques portant sur l'enquête publique	p 8
• Il manque des informations importantes au dossier de l'enquête publique qui remettent en question sa validité.	p 8
• L'étude d'impact n'aborde pas un certain nombre de points, ce qui empêche le public de se former une opinion correctement informée sur le projet.	p 8
• Il manque enfin un certain nombre d'informations liées à des scénarios alternatifs.	p 10
III – Conclusion	p 11
IV – Annexe	p 13



La partie Sud du quartier des Oliveaux fait partie des champs captants du Sud de Lille qui fournissent 40% de l'eau potable de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et sont encadrés par une réglementation spécifique qui a pour objectif de protéger tant la quantité que la qualité de la nappe et de sa recharge. Cette réglementation fait l'objet d'un arrêté préfectoral (Périmètre d'Intérêt Général des Champs captants) et d'une Déclaration d'Utilité Publique, complétés par la définition de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du Sud de Lille qui s'étend sur 25 communes de la MEL. Cette réglementation est incorporée au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLU2) et au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Marque et de la Deûle. Elle découle de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et de la Loi sur l'eau (LEMA) qui visent à la protection et à l'amélioration de la qualité biologique et chimique de l'ensemble des cours d'eau et des masses d'eau souterraines.

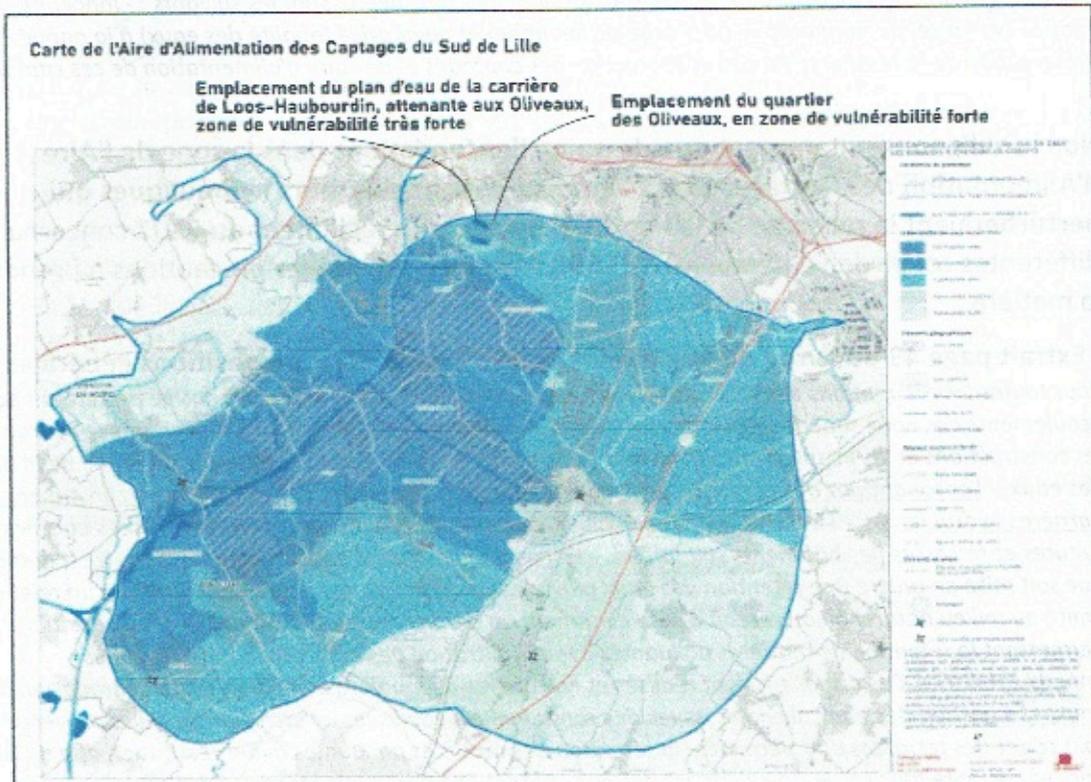
- **Positionnement du quartier des Oliveaux au sein de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du Sud de Lille, également appelée champs captants du Sud de Lille**

→ Au Sud de la rue Vincent Auriol, le quartier des Oliveaux fait partie de l'Aire d'Alimentation des Captages du Sud de Lille (délimitée par le trait bleu turquoise – cf légende du PLU2 de la MEL)



Carte du PLU2 de la MEL pour les Oliveaux

→ Au sein de l'AAC (Aire Alimentation Captage) du Sud de Lille, le sud du quartier des Oliveaux (sous la rue Vincent Auriol) est classé en vulnérabilité forte (correspondant au secteur AAC2 du PLU2 de la MEL).



- **Rappel des objectifs de la protection de la nappe de la craie du Sud de Lille : empêcher toute dégradation que ce soit en qualité ou en quantité**

→ La protection des captages du Sud de Lille a été définie par arrêté préfectoral via un Périmètre d'Intérêt Général (PIG), une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et une Aire d'Alimentation des Captages (AAC) avec obligation de traduction dans le Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

→ L'intention de l'État est explicite en introduction de ces arrêtés, il s'agit d'empêcher toute dégradation de la nappe d'eau souterraine de la craie (qui alimente entre 40 et 50% de l'eau potable de la métropole) et ce, conformément au SDAGE Artois-Picardie, (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Artois-Picardie) et au SAGE Marque-Deûle (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui s'imposent tous deux à tous les autres schémas territoriaux (dont les SCOT et les PLU) et conformément à la Directive Européenne Cadre sur l'eau (2004) qui impose la protection et l'amélioration des masses d'eau souterraines, traduite dans la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006.

→ Le SAGE Marque-Deûle a été adopté le 31 janvier 2020 et a été rendu opposable par l'arrêté préfectoral interdépartemental du 9 mars 2020 : il est donc impossible d'invoquer l'antériorité de l'étude d'impact des Oliveaux au SAGE Marque-Deûle puisque la dernière révision de l'étude date du 3 décembre 2020.

→ Le PLU2 approuvé le 12 décembre 2019 a établi un règlement pour les différentes zones de l'Aire d'Alimentation des Captages du Sud de Lille, qui concerne la partie Sud des Oliveaux, sous la rue Vincent Auriol, classée en zone de vulnérabilité forte.

● Rappel des principes réglementaires d'aménagement à respecter dans le périmètre de l'AAC2, inscrits dans le PLU2 de la MEL

- Extrait page 25 du livre I du Règlement du PLU2 de la MEL, Dispositions générales

« Dans les périmètres de DUP, de PIG et d'AAC, les principes à respecter sont les suivants : - Innocuité à la nappe - Non atteinte quantitative (recharge de la nappe) et qualitative (qualité des eaux) à la nappe - Préservation de la ressource en eau et protection des captages et de l'aire d'alimentation de ces captages ».

Nous soulignons notamment que de nouvelles fondations dans la zone de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) agiraient comme des murs hydrauliques qui perturberaient la recharge de la nappe. Ainsi, dans le règlement du PLU2 concernant les différentes zones de vulnérabilité de l'AAC il est bien précisé les précautions à prendre en la matière

- Extrait page 43 du livre I du Règlement du PLU2 de la MEL, Dispositions générales

Pour toutes les occupations des sols autorisées : - Les aménagements et constructions ne perturbent pas les écoulements des eaux superficielles et souterraines. Au-delà de cette garantie de transparence hydraulique, les constructions et les installations ne portent pas atteinte et contribuent au maintien pérenne de la qualité des eaux, - Les fondations des constructions ou installations et leur mode de réalisation ne constituent pas de barrières hydrauliques. - L'ensemble des eaux pluviales issues des zones non imperméabilisées et celles des toitures et terrasses des bâtiments soit infiltré, - En cas d'impossibilité pédologique justifiée, il est demandé que soit mise en œuvre une rétention des eaux pluviales issues des zones imperméabilisées et un rejet à débit limité au milieu naturel ou au réseau d'assainissement en dernier recours, - Soit prévu des dispositifs permettant la rétention de matières polluantes avant infiltration des eaux provenant des zones imperméabilisées. Ces dispositifs sont réalisés et entretenus de manière à prévenir toute dégradation des eaux, - La gestion des eaux pluviales issues des zones imperméabilisées à l'exclusion de celles provenant des toitures et des terrasses doit permettre la rétention des matières polluantes avant restitution afin d'éviter sur une même unité foncière le ruissellement des eaux potentiellement polluées issues des zones imperméabilisées vers les zones non imperméabilisées. Le renouvellement des infrastructures doit intégrer de hautes performances environnementales à savoir : ouvrages de collecte des eaux de ruissellement étanches et mise en œuvre de bassins de tamponnement, voire infiltration après dépollution...

https://documents-plu2.lillemetropole.fr/PLU2_121219/4_REGLEMENT/R%C3%A8glement%20%C3%A9crit/Livre%20I.%20Dispositions%20g%C3%A9n%C3%A9rales%20applicables%20%C3%A0%20toutes%20les%20zones/LIVRE_I_DISPOSITIONS_GENERALES.pdf

● Rappel concernant l'évaluation des conséquences de dégradation de la recharge en eaux sur les captages d'eau potable d'Emmerin, les plus proches du quartier des Oliveaux

→ L'étude d'impact (p83) confirme que **le point de captage le plus près des Oliveaux est celui d'Emmerin.**

→ D'autre part, le BRGM (Bureau de Recherche Géologiques et Minières), mandaté par l'Agence d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM), a effectué **une étude sur l'impact de l'urbanisation** (à l'échelle des champs captants) sur la pérennité de ces mêmes champs captants du Sud de Lille. Il y est noté qu'une baisse de 10 cm de la nappe au niveau des captages d'Emmerin entraînerait la disparition de la zone humide de ce secteur et donc des risques locaux d'un abaissement de la qualité ou de la quantité de l'alimentation en eaux pluviales de ce périmètre.

« Zone d'Emmerin »

Le bilan hydrodynamique de la zone d'Emmerin est présenté à la figure 26. Une faible diminution de la recharge est observée car il y a très peu de parcelles imperméabilisées dans la zone elle-même (qui correspond au périmètre de protection rapprochée). En revanche, l'imperméabilisation des sols autour de la zone d'Emmerin conduit à une baisse des apports latéraux de la nappe de la Craie. Cette diminution des apports latéraux est compensée par une infiltration d'eau plus importante venant des couches sus-jacentes (alluvions ou limons), elle-même venant d'une augmentation des apports par les rivières (augmentation de 130000 m³ par an par rapport au 900000 m³ par an du scénario de référence, soit environ 14% d'augmentation. Cette augmentation est importante compte tenu de la taille du tronçon de rivière (Canal de la Deûle) inclus dans la zone d'Emmerin. On notera également une diminution des débordements qui fait peser le risque d'un potentiel assèchement de la zone humide »

Surtout, page 43 du même document, sont tirées les conclusions suivantes :

Si les baisses des niveaux d'eau peuvent paraître modestes au vu des variations saisonnières, ces évolutions prévisionnelles de la quantité d'eau au sein de la nappe sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la qualité de l'eau de la nappe et ce pour plusieurs raisons :

- du fait de la mauvaise qualité des eaux et sédiments des rivières et canaux (et du canal de la Deûle en particulier), une augmentation des apports par les cours d'eau devrait mécaniquement diminuer la qualité de l'eau pompée dans la nappe ;
- lorsque la nappe est quasi-affleurante (par exemple à la platière d'Emmerin), une baisse, même faible, du niveau d'eau peut impacter la fonction épuratoire de la zone humide associée, voire menacer l'existence de cette dernière ;
- lorsque le niveau de la nappe est proche d'une interface géologique type Craie-Argile, une évolution de ce niveau peut modifier le comportement géochimique de substances indésirables (Cary et Parmentier 2014)

Si l'eau brute prélevée dans la nappe ne répond plus aux critères de qualité (définis à l'arrêté du 11 janvier 2007), elle ne pourra plus être utilisée pour la production d'eau potable :

● Rappel : Loos fait partie des communes gardiennes de l'eau

Loos fait partie des communes gardiennes de l'eau (comme les 25 communes des champs captants de la Métropole Européenne de Lille) **et doit donc répondre à l'impératif de protection absolue d'une réserve en eau potable vitale.** Le développement et la gestion de la ville ne doivent nullement impacter ni la quantité ni la qualité de la nappe de la craie. La priorité de tout projet est de faciliter l'infiltration des eaux pluviales non polluées pour renforcer la recharge de la nappe, dans un contexte de sécheresse récurrent. **En tant que gardienne de l'eau des captages d'Emmerin, dont la fragilité a été soulignée par le BRGM, Loos ne peut envisager de nouvelles constructions sur l'Aire d'Alimentation des Captages du Sud de Lille, dont les fondations impacteraient nécessairement la nappe.**

En effet, les projets de construction en zone AAC se situent sur des espaces déjà artificialisés mais, soit sans fondation (parking, parvis), soit avec de faibles fondations :

- sur le centre commercial actuel (simple rez-de-chaussée, de faibles fondations)
- sur le parvis de l'église
- sur un parking

Un seul immeuble de 4 étages, dont la démolition est prévue, est susceptible d'avoir des fondations relativement importantes parmi les bâtiments déconstruits de la zone AAC2.

Par ailleurs, le Sud du Quartier des Oliveaux est également concerné par un plan de prévention des risques d'effondrement (PER), par arrêté préfectoral. Ce risque est dû à la présence de catiches (anciennes carrières souterraines) et à la fragilité de la craie, particulièrement friable et fissurable.

→ Le règlement de ce PER précise que toute construction en son périmètre doit avoir des fondations profondes pour atténuer le risque d'effondrement.

→ Nous en concluons qu'il n'est pas possible de construire sur cette zone sans mettre en place des fondations profondes, ce qui jouera un rôle de mur hydraulique et donc perturbera la recharge de la nappe par rapport à ses caractéristiques actuelles.

→ Loos, en tant que gardienne de l'eau, doit envisager la restauration de milieux naturels sur ces espaces déconstruits, voire l'installation de la ferme urbaine que la commune appelle de ses vœux dans son projet de quartier fertile et dont nous regrettons qu'il n'en ait pas été fait de description dans les documents présentés à l'enquête publique.

● Synthèse Cartographique du projet

La carte ci-après, élaborée par nos soins à partir des cartes de l'étude d'impact, situe en rouge les démolitions et en bleu turquoise les reconstructions. La limite de l'AAC en pointillés bleu marine permet de localiser la zone considérée et classée en AAC2. Nous indiquons également en aplat jaune des espaces non concernés par l'opération qui pourraient accueillir des nouveaux bâtiments, hors zone AAC2.

Le périmètre concerné par le projet de renouvellement urbain fait environ 30 hectares (27,5) dont un tiers est situé en zone AAC2.

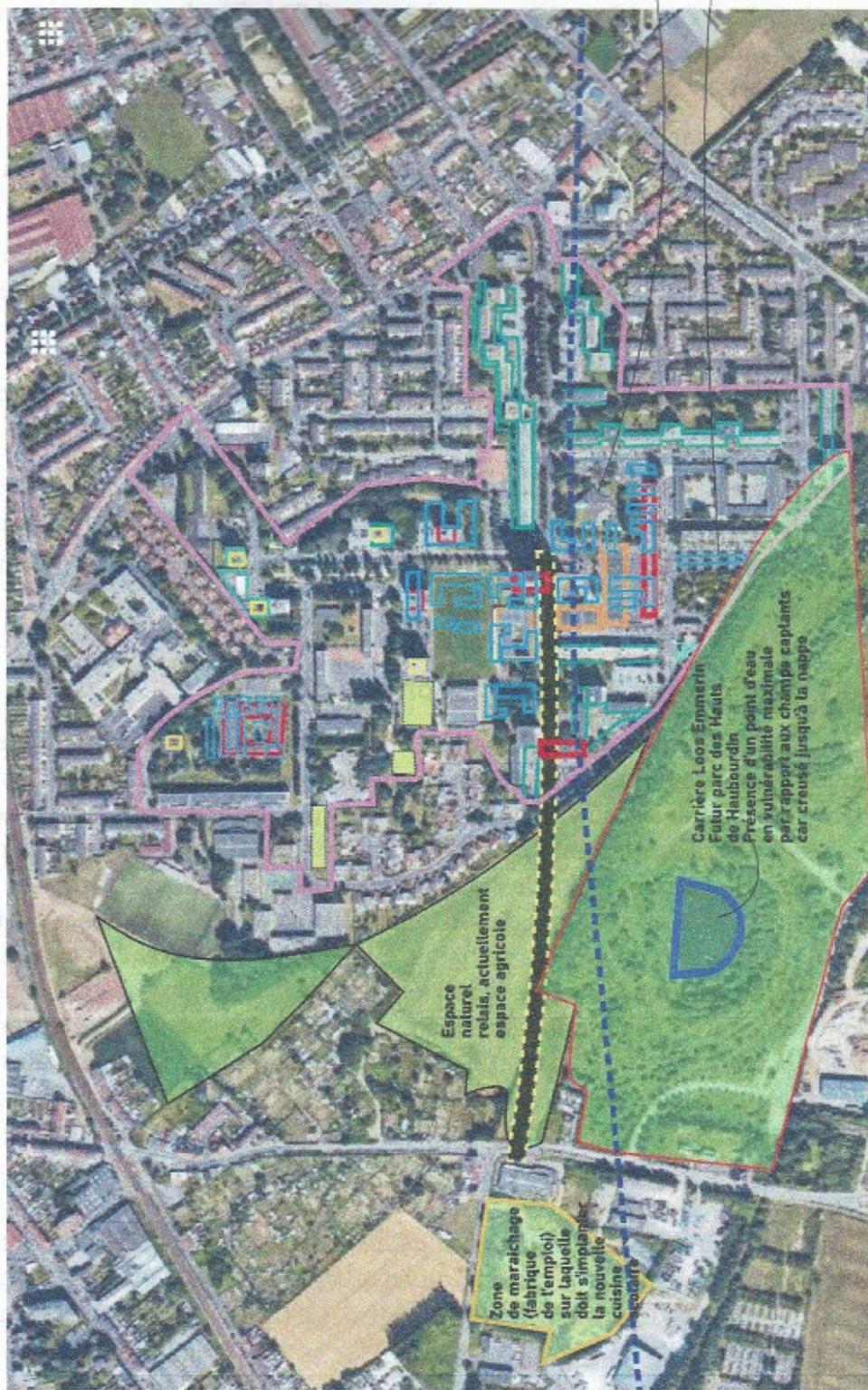
Le quartier des Oliveaux accueille environ le tiers de la population loossoise soit environ 7000 personnes. Le nombre total de logements n'est pas précisé par l'étude d'impact.

L'opération de renouvellement urbain consistera en la déconstruction de 424 logements sociaux (dont l'emblématique tour Kennedy, hors AAC2) et d'un petit centre commercial, la reconstruction de 400 logements non sociaux et d'une petite unité commerciale, l'aménagement d'un barreau de raccordement à la future LINO dans la prolongation de la rue Vincent Auriol.

S'ajoutent à ces opérations, la résidentialisation de 957 logements, la requalification de 188 logements sociaux, la requalification et la création d'équipements et la requalification d'espaces publics (7,5) dont des espaces verts et cheminements.

Sur les 27,5 hectares du quartier, 11 seront requalifiés.

Plan Guide de requalification des Oliveaux reconstitué par nos soins à partir des données de l'étude d'impact



résidentialisation 960 logements

déconstruction de 424 logements sociaux

déconstruction de services et commerces

reconstruction de 400 logements non sociaux, en "diversification"

réhabilitation de 188 logements sociaux

périmètre du QPV 27,5 ha

limite de l'AAAC

tronçon de raccordement à la LINO

Eglise des Oliveaux zone de construction sur son parvis

Construction sur un parking

Propositions par les associations d'emplacements "possibles" pour des reconstructions hors AAC2, et avec faible impact sur la trame paysagère existante

II - Remarques portant sur l'enquête publique

- **Des informations importantes manquent au dossier de l'enquête publique qui remettent en question sa validité.**

Il est écrit p 255 de l'étude d'impact que le projet doit faire l'objet d'un dossier Loi sur l'eau, obligatoire pour tout projet d'importance ayant un impact sur l'eau.

→ Nous sommes surpris que ce dossier Loi sur l'Eau n'ait pas déjà été enclenché. En effet, les études hydrogéologiques que devrait fournir ce dossier Loi sur l'eau manquent cruellement à l'enquête en cours et à la possibilité d'évaluer le projet présenté. De telles études auraient évité de programmer des constructions nouvelles avec fondations importantes en zone AAC2.

→ Nous sommes également surpris que ce dossier Loi sur l'Eau n'ait pas fait l'objet d'une annonce plus officielle dans l'enquête publique, à prendre en compte dans les échéances du projet.

→ Enfin, nous sommes surpris qu'au stade d'avancement du projet l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle, n'ait pas été sollicité.

En l'absence de l'Avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle, cette enquête publique n'est pas valable.

- **L'étude d'impact n'aborde pas de nombreux points importants, ce qui empêche le public de se former une opinion correctement informée sur le projet.**

Les points qui n'ont pas été abordés sont les suivants :

- **L'impact des fondations des projets de construction en zone AAC2 sur les courants souterrains hydrauliques.** Les fondations peuvent former des barrières hydrauliques et détourner certains écoulements pluviaux hors du bassin versant du Sud de Lille ou ralentir le temps de recharge de la nappe. Se référer notamment aux extraits de règlement du PLU2 pour la zone AAC2 précités dans notre document .

Ainsi, les fondations de ces futurs bâtiments peuvent avoir un impact sur la quantité d'eau de la nappe ou son temps de recharge. Si la plupart des sites sur lesquels il est prévu de construire sont déjà urbanisés (parkings, ancien centre commercial), les travaux prévus vont engendrer des fondations bien plus profondes qui représentent une nouvelle artificialisation de la nappe. Or, cette profondeur de fondations est exigée par le classement du site au PER de Loos (Plan d'Exposition aux Risques) afin d'éviter des effondrements.

Pour avoir accès au PER :

<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Plans-de-prevention-des-risques-mouvements-de-terrain-PPRMT-risque-cavites-souterraines/Le-Plan-d-Exposition-aux-Risques-PER-Mouvements-de-Terrain-sur-l-arrondissement-de-Lille>).

→
Au motif de l'artificialisation préalable (quoi que superficielle) de ces espaces, cette nouvelle artificialisation (en profondeur) de la nappe liée aux fondations n'a pas été étudiée. Cette perspective de fondations d'immeubles en zone AAC2 est d'autant plus surprenante qu'il a été interdit à de jeunes maraîchers qui voulaient s'installer dans le secteur de mettre en place des serres (de type bâches plastiques sur cerceaux métal) en raison des perturbations que ce type de structures risquaient de produire sur l'approvisionnement de la nappe !! Ces installations étaient envisagées à l'IME de Loos (en AAC2) et sur la zone maraîchère et horticole de Wavrin (en AAC3).

- **L'impact de la phase travaux sur la nappe. Aucune incidence sur la nappe n'est envisagée en phase travaux du fait même du creusement des fondations dans l'étude d'impact (p177).** Les creusements de fondations vont atteindre la nappe et entraîner d'importants prélèvements sur la quantité d'eau souterraine et des rejets dans les réseaux d'assainissements proches, qui peuvent se trouver saturés.

Pour preuve de ce risque important et non évalué d'impact sur la quantité d'eau de la nappe de la craie, est ajouté en annexe du présent document, les références d'un article de la Voix du Nord sur le même phénomène de résurgence de la nappe de la craie en phase creusement de fondations de deux immeubles à Loos.

→

Le gâchis d'eau lié à la phase travaux est à évaluer. Ce prélèvement important sur la nappe d'eau potable peut être évité si on ne construit pas en zone AAC2.

- **L'impact sur la nappe de l'artificialisation des sols relative à la construction de nouvelles dessertes routières et notamment du barreau de raccordement des Oliveaux à la LINO.** Il est prévu d'implanter ce barreau exactement entre un espace naturel relais (statut de la parcelle de terres agricoles concernée, au PLU2) et un futur espace naturel (carrière de Loos-Emmerin).

→

Rien ne nous est dit de la perturbation des échanges écologiques entre l'espace naturel relais et la carrière que créera le barreau de raccordement à la LINO, ni de son impact sur les jardins familiaux attenants.

- **L'impact de la déconstruction des bâtiments et notamment de la tour Kennedy sur la structure du sol.** La craie est un matériau relativement fragile, déjà grandement perturbé dans un quartier jalonné de multiples immeubles dont les fondations la transpercent. La déconstruction (qui comportera des effondrements de bâtis) peut engendrer des modifications de la structure du sous-sol crayeux de ce secteur : fissures nouvelles, friabilité. La proximité de la faille d'Haubourdin peut être un facteur aggravant. Ce point n'est nullement abordé dans l'étude d'impact malgré son importance.

→

L'avis du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) nous semble absolument indispensable pour évaluer l'impact des techniques de déconstruction sur la structure du sous-sol.

- **La description du projet de transformation du réseau unitaire pour les écoulements des eaux usées et pluviales du quartier.** En effet, aujourd'hui, le quartier dispose d'un réseau unitaire (mélangeant eaux usées et eaux pluviales). En cas de saturation de ce réseau unitaire (gros orage par exemple), c'est un déversement des eaux dans le milieu naturel qui

est la seule voie possible de déversement. Et le point de déversement dans le milieu ne nous est pas précisé concernant l'existant. Avec le projet de construction en zone AAC2, il est prioritaire d'envisager comment éviter à tout prix de tels gâchis notamment par des bassins dédiés. En effet, il est à noter que depuis l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, les nouvelles constructions ont l'obligation d'être reliées à un réseau d'assainissement de type séparatif. L'étude d'impact et la réponse de la MEL à l'avis de l'Autorité Environnementale font bien mention d'un réseau séparatif pour les nouvelles constructions sans préciser l'emplacement des bassins d'orage ni des trajets de déversement dans le milieu naturel.

→

Le projet de requalification des Oliveaux devrait intégrer la requalification du réseau d'eaux usées pour l'ensemble du quartier ou à tout le moins de la création d'un bassin de tamponnement pour l'ensemble de ce réseau. Or, si la question de la requalification des logements est d'une actualité brûlante, il en est de même pour tout ce qui touche à la dégradation de la nappe d'eau de la craie et donc à la requalification des réseaux de collecte de l'eau dans les quartiers en renouvellement urbain.

→

L'implantation de bassins dédiés pour la gestion des eaux pluviales, obligatoire en AAC2, n'est pas précisée dans les document soumis à consultation

- **Une étude fongique manque à l'étude d'impact.** Or, en complément de la faune et de la flore, la fonge joue un rôle majeur dans les cycles naturels et l'équilibre des milieux.

→

Cette étude fongique est nécessaire.

- **Les informations sur le projet de quartier fertile** porté par la Mairie de Loos ne sont pas précisées dans l'enquête publique alors que ce projet offre des perspectives très intéressantes pour le quartier.

● **Il manque enfin un certain nombre d'informations liées à des scénarios alternatifs :**

- **alternative à la démolition des bâtiments existants** au profit d'une réhabilitation de l'existant.
- **alternative à la construction sur la partie classée AAC2 du quartier au profit de la partie non classée** (recherche de nouveaux sites de construction sur le Nord du quartier). Il serait alors souhaitable de créer des espaces de nature sur les espaces déconstruits et de qualifier les espaces non bâtis de la partie AAC2 du quartier en espace de nature jouant leur rôle de filtration des eaux et de l'air.
- **alternative à la LINO (et donc à son barreau de raccordement).**

III – Conclusion

Le dossier comporte beaucoup trop d'incertitudes quant au maintien à long terme d'une ressource en eau potable pourtant prioritaire mais toujours menacée malgré la vigilance permanente des militants associatifs et des riverains. L'ensemble de nos arguments plaide en faveur de l'annulation de la présente enquête pour tenir compte de la nécessité de réaliser davantage d'études et surtout tenir compte d'alternatives qui permettraient une protection plus

apaiser le trafic intra-urbain ! Bruit, pollution, insécurité routière... tout ce que rejettent, à raison, les habitants !

4 - La nécessité de scénarios alternatifs.

Nous demandons à ce que soient envisagés des scénarios alternatifs

- **en matière de construction** avec moins de déconstruction pour plus de requalification et de nouveaux sites de reconstructions hors AAC2. Nous demandons un bilan carbone concernant les différents scénarios, évaluant leur impact direct de consommation de matériaux et d'énergie mais également leurs impacts indirects dont l'artificialisation des terres liés à l'enfouissement des déchets inertes.
- **en matière de création d'espaces de nature** → que soit programmée la restauration des espaces de nature sur la zone AAC2 au travers d'habitats naturels ou d'une ferme pédagogique.
- **en matière de réseau de collecte des eaux usées et pluviales** → que le projet de réseau séparatif soit appliqué à tout le quartier.
- **que puisse être étudié un nouveau scénario de déplacements pour le quartier**, conforme au nouveau *Plan Climat Air Énergie* de la Métropole Européenne de Lille, privilégiant les transports actifs à savoir transports en communs et modes doux, privilégiant la connexion du quartier avec le centre de Loos et avec toutes les aménités du Parc de la Deûle.

En raison de l'ensemble de ces arguments, nous remettons un AVIS D'FAVORABLE AU PROJET DE REQUALIFICATION DU QUARTIER LES OLIVEAUX tel qu'il est présenté à l'enquête publique et demandons :

- **à ce que d'autres études, indispensables à un projet d'une telle d'envergure, soient menées afin de permettre d'aboutir à de meilleures décisions, notamment pour la protection de la nappe de la craie,**
- **à ce qu'aucune reconstruction ne soit envisagée en zone AAC2, ni bâtiment, ni route.**
→ soit Les espaces libérés par les déconstructions sur la partie AAC2 du quartier sont renaturés et les reconstructions déplacées sur l'autre partie du quartier (voir sur notre carte, les repérages de sites disponibles en aplat jaune clair)
→ soit la rénovation est privilégiée à la déconstruction-reconstruction

IV – Annexe

Voir le lien ci-après d'un article de la Voix du Nord d'Avril 2021 témoignant des conséquences du creusement des fondations de deux immeubles à Loos, hors Aire d'Alimentation des Captages d'eau potable du Sud de Lille, mais toujours au dessus de la nappe de la craie, dans sa partie plus au Nord, impropre à la consommation.

A nos yeux, cet article décrit ce qu'il risque d'arriver si les projets de construction sont maintenus en secteur AAC2 des Oliveaux, les fondations profondes étant obligatoire au vu du périmètre d'exposition aux risques d'effondrement (PER) au sein duquel se situe également cette partie du quartier.

L'article rapporte l'arrêt de deux chantiers de construction à Loos rue Gambetta et place Thiers, les fosses creusées pour les fondations ayant été envahies par la nappe. Des opérations de

pompes ont été mises en place, 24h sur 24 pendant tout l'été 2020 sur l'un des chantiers, sur l'autre la même opération est en cours... La photo illustrant l'article montre le chantier de la place Thiers : une véritable piscine à ciel ouvert. Que d'eau gâchée !

<https://www.lavoixdunord.fr/988491/article/2021-04-23/loos-des-fondations-d-immeubles-en-construction-sous-les-eaux>

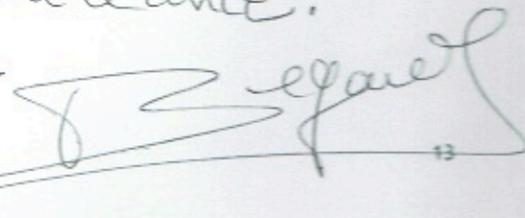
— Par contre j'oppose de vives critiques quant à l'élaboration de cette enquête. On s'étonne (VduNord) que les habitants boudent ces rendez-vous, mais ce que j'observe, c'est que l'on ne va pas au-devant de la population !

— Beaucoup de personnes, encore, ont du mal à gérer l'outil informatique, elles ont des craintes, voir des peurs et cela depuis le début de la mise en œuvre du NPRU !

— L'idéal est le contact direct, là où les gens résident et ensuite le relevé des verbatims.

— Pour autant j'ai conscience que cela demande une énorme logistique et un coût, bien évidemment !

— Je tiens à saluer M^r André Bernard, Commissaire enquêteur, qui nous accueille avec compréhension et bienveillance.

Bien cordialement 

(7)

Deux lettres déposées le 28/4/2022 lors de la permanence sur rendez-vous.
contribution numérotée R35-Loos de CE [Signature]

Raymond Ballieu

1, rue de la Paix

Tour Kennedy 33

59120 Loos

Réflexion sur le plan d'urbanisme.

A y regarder de plus près, je me pose de nombreuses questions.

Le plan de circulation sur lequel la mairie et la MEL se pose n'est pas d'actualité.

Ont-ils réellement consacré une étude approfondie sur le trafic routier entrant et sortant de la LINO et du barreau ? J'en doute. La MEL, dans ses réponses, développe une étude d'impact qui est nettement sous-estimée. Où est l'étude de modélisation du Trafic ?

De la poudre aux yeux, simplement pour nous faire croire que toutes les procédures ont été réalisées. Le plan des Oliveaux de la nouvelle voie n'a pas été étudiée, c'est une imposture de vouloir nous le faire croire. Je le répète les réponses de la MEL ne me satisfont pas.

Le Trafic nouveau du centre de Lille vers l'autoroute n'est pas pris en compte. Ce flux venant de la métropole doit être modélisé, doit être étudié.

Les nuisances qui en découleront, sonores (nocturnes et diurnes), accidentogène du mail du au flux incessant, retirant le calme et le bucolisme du quartier. Le projet de Madame le maire, vice-présidente à la MEL, en charge du logement et de l'habitat, voulant être un îlot de verdure ne sera qu'utopie. Les problèmes de santé qui viendront de l'impureté de l'air devant ce flot incessant de véhicule n'a pas été pris en compte. Car il ne faut pas s'y tromper dès que les habitudes seront prises le transit se fera par cet axe pour éviter le centre de la ville de Loos. Bonjour, pour la tranquillité des riverains des voies concernées (pour exemple la rue Paul Lafarge). Les commerces du centre perdront leurs clients de passage, c'est certain. Ce trafic n'a pas été mesuré.

Le quartier sera projeté vers l'extérieur et de ce fait, détaché de la ville de Loos. Aucune étude pour relier les Oliveaux à la ville de Loos. Quelles sont les infrastructures municipales qui vont être installés pour appliquer et pour définir une véritable communication entre la municipalité et les habitants ? Non, tout est fait pour extérioriser le quartier sans attache à la ville de Loos.

Un autre aspect de ce projet sans réel concertation. Les champs captants du Sud de Lille dont fait partie le quartier des Oliveaux, classé en vulnérabilité forte dans AAC2 du PLU2 de la MEL. Posons nous les bonnes questions avant d'entreprendre la destruction d'un quartier et pour cela fixons nous les bons postulats.

Rappel des objectifs de la protection de la nappe de la craie du Sud de Lille qui empêche toute dégradation que se soit en qualité ou en quantité.

Rappel des principes réglementaires d'aménagement à respecter dans le périmètre de l'AAC2 inscrits dans le PLU2 de la MEL.

Rappel concernant l'évaluation des conséquences de dégradation de la recharge en eaux sur les captages d'eau potable d'Emmerin, les plus proches du quartier des Oliveaux.

Rappel : Loos fait partie des communes gardiennes de l'eau.

A-t-on fait l'étude d'impact que le projet doit faire l'objet d'un dossier Loi sur l'eau, obligatoire pour tout projet d'importance ayant un impact sur l'eau ? Ce dossier Loi sur l'Eau a-t-il été enclenché ? Enfin, au stade d'avancement du projet l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle, n'ait pas été sollicité. Donc y a-t-il lieu de poursuivre sans ses concertations ?

Le public ne peut pas prendre des décisions objectives sur le projet car il manque des études sur les conséquences sur la nappe phréatique.

Ce qui empêche le public de se former une opinion correctement informée sur le projet. Les points qui n'ont pas été abordés sont les suivants :

L'impact des fondations des projets de construction en zone AAC2 sur les courants souterrains hydrauliques. Au motif de l'artificialisation préalable (quoi que superficielle) de ces espaces, cette nouvelle artificialisation (en profondeur) de la nappe liée aux fondations n'a pas été étudiée.

L'impact de la phase travaux sur la nappe. Aucune incidence sur la nappe n'est envisagée en phase travaux du fait même du creusement des fondations dans l'étude d'impact. Le gâchis d'eau lié à la phase travaux est à évaluer. Ce prélèvement important sur la nappe d'eau potable peut être évité si on ne construit pas en zone AAC2. (Voir les travaux au parc Saint Vincent).

L'impact de la déconstruction des bâtiments et notamment de la tour Kennedy sur la structure du sol. L'avis du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) semble absolument indispensable pour évaluer l'impact des techniques de déconstruction sur la structure du sous-sol.

La proximité des captages d'Emmerin et leur sensibilité à toute baisse de recharge de la nappe ainsi que l'important risque d'effondrement du quartier classé au Plan d'Exposition aux Risques par le Préfet, impose de ne pas reconstruire sur la partie AAC 2 du quartier.

L'innocuité des projets de construction ainsi que de démolition de bâtiments sur la qualité et la quantité d'eau de la nappe ne fait aujourd'hui l'objet d'aucune étude.

Le dossier Loi sur l'eau et l'avis de la CLE du SAGE Marque-Deûle est les étapes indispensables pour qualifier cette partie du dossier des Oliveaux.

Mon avis : nul besoin d'un barreau de raccordement à la LINO. Les modélisations de trafic routier sont insuffisantes pour estimer les nuisances qu'apporteront au quartier ce barreau de raccordement notamment en termes de bruits, de pollutions et d'insécurité, Ce projet routier va faire des Oliveaux un quartier de transit et non un quartier intégré à la ville de Loos.

Je suis contre ce projet et j'estime que réhabiliter les bâtiments existants seraient plus judicieux en période de pénurie de logement en France.

le 27 avril 2021



Raymond Ballieu

1 rue de la Paix

Tour Kennedy 33

59120 LOOS

Je suis arrivé dans le quartier des Oliveaux parce qu'il répondait à des critères spécifiques comme la tranquillité. Je me suis très vite intégré dans la vie de cette petite ville de 6000 à 7000 habitants. Il y a peu d'infrastructures municipales. J'ai très vite ressenti le manque d'investissement des élus de la Ville. Voilà plus de dix ans que j'y habite et je me sens bien.

Alors que les habitants de ce quartier souhaitaient l'implantation d'une supérette en l'absence notoire de commerce. La municipalité en a profité et s'est appuyée sur la pauvreté des gens du quartier pour décrocher une place dans l'ANRU. Une fois cette place acquise, la municipalité s'est employée de placer son projet pour éjecter sans aucune empathie cette population de gens de peu, de dernier de cordée, de cas sociaux hors de ses murs sur laquelle elle s'était reposée.

J'ai voulu comprendre et participer en tant que citoyen à ce projet d'urbanisme mais les réunions n'avaient rien à voir avec de la concertation. C'était une vaste propagande où le mensonge, la fourberie et l'ostracisme régnaient. A chaque réunion, nous avions droit à un discours de plus d'une heure de Madame Voiruriez émaillé de soi-disant experts. Avions-nous le droit de participer ? Oui et non car les questions que nous arrivions à porter n'obtenaient que rarement des réponses souvent La maire enfumait et noyait sa réponse. Devant ce faux débat, nous restions sur notre faim. Cette fausse concertation s'est répété de nombreuses fois et pour noyer notre contestation grandissante, l'équipe municipale de la majorité s'est dotée d'une équipe de sympathisants venue de ses rangs pour nous déstabiliser et étouffer notre voix et notre contestation dans les réunions sur le projet des Oliveaux .

Madame voiturier ne voulait qu'imposer sa volonté s'en faire appel à la voix du peuple. Avons-nous eu le choix entre les deux projets, le premier ne détruisant que 19 logements et le second 424 logements. Que nenni ! Le choix municipal s'étant porté sur le second dès le départ avant même la mascarade des concertations. Peu d'écoute de la population, seule la volonté de détruire et de vider les gens de peu du quartier. Aucune volonté de construire une relation de confiance entre ses administrés et elle. Ancienne avocate, Madame le maire, sait manier la langue et, ainsi, nous faire avaler ses mensonges.

Avons-nous pu exprimer nos craintes, nos peurs, notre mal être, notre questionnement sur le but réel d'un tel projet. Elle agit de manière violente ce qui entraîne une ambiance de défiance, de délation. Pas de concertation, pas d'écoute réelle ce qui découle un manque de confiance de la population. Il fallait construire une relation de confiance, de partenariat, de choix autour du projet pour que la population se sente concernée. Aucune concertation que de la propagande. Madame le veut imposer son projet qui est loin d'être correctement étudié. Il est de mon sentiment mal ficelé et comporte de nombreuses lacunes administratives.

le 27 avril 2022



(8)

Enquête sur les Oliveaux

1) Le passage de la nouvelle route
On ne devrait pas faire passer la route par la tour Ile de Flandre. Elle est encore en bon état - c'est dommage de la détruire - D'autres sont dans un état pitoyable comme la tour Courmel, qui est délabrée, les ascenseurs sont dangereux - Il en est de même pour la tour Vassenet.

Pourquoi détruire de beaux arbres pour faire passer la route?

Il y a peut-être d'autres solutions.

2) Les parkings.

Les parkings payants ne vont-ils pas passer des problèmes? comment faire pour les personnes médecins, aides - à domicile, familles qui viendront en visite.

3) Le côté nature de notre quartier.

Notre environnement qui est très verdoyant

sera modifié.

4) Autres questions.

Nous n'avons plus de bureau de poste,
qui fonctionne régulièrement.

Nous n'avons plus de bureau de tabac
presse et surtout vente de tickets de
bus et métro.

Transpole ne pourrait-elle pas envisager
un distributeur aux olives
automatique.

Certaines personnes aimeraient des plain-
pieds pour les personnes âgées.

Va-t-on également rénover les tours
Gournod et Hassenot, saint Eupercy -

PAS DE CONTRIBUTION A PARTIR DE CETTE PAGE



• Le délai d'enquête étant expiré, je soussigné, Monsieur André BERNARD, commissaire enquêteur, déclare clos le présent registre que je transmets après examen à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille dans le délai de ^{un mois} ~~quinze jours~~ après la clôture de cette enquête.

• Le présent registre contient huit contributions écrites ou agrafées de la page 5 à la page 12. La contribution agrafée à la page 11 contient deux lettres de la même personne.

Le commissaire enquêteur,





Le délai d'acquisition étant échu, le souscripteur Monsieur André HANNAUD
commissaire enquêteur désigné dès le présent registre par le préfet de la
Seine-Saint-Denis, a demandé à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de
Lille dans le délai de réclamation prévu par la loi de 1966 de lui verser la somme de

Le présent acte est établi en deux exemplaires dont un sera remis au
commissaire enquêteur et l'autre sera conservé par le service de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur

Contact :

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Pôle Secrétariat Général
Accompagnement juridique en aménagement des territoires-
Ingénierie juridique des territoires
0359001754

24